

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DGRI 6** Subvention (140 000 euros) et avenant à convention avec l'Institut français (15e).

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Institut français, 8-14 rue du Capitaine Scott, Paris 15e ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec l'Institut français, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 euros est attribuée à l'Institut français (n° simpa 188262), 8-14 rue du Capitaine Scott (15e), au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**